



B.A.F.

Sommaire

EXAMENS

STAGES

COORDONNEES

QUESTIONS
REponses

LA DNA VOUS
INFORME



FEDERATION FRANCAISE DES ECHECS
DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE

BULLETIN
des

ARBITRES FEDERATIONNAUX

D.N.A. – F.F.E.
BP 10054
78185 St Quentin en Yvelines
Cedex

N°113
MAI 2007

SOMMAIRE DU BAF N° 113

LE MOT DU DIRECTEUR NATIONAL DE L'ARBITRAGE	page 3
<i>Par Stéphane ESCAFRE</i>	
TITRES ET SANCTIONS	page 4
<i>Par Luc FANCELLI</i>	
COORDONNEES DNA – SUPERVISEURS - FORMATEURS	page 5
- DRA	Page 33
STAGES DE FORMATION D'ARBITRES	page 6
<i>Par Christian BERNARD</i>	
LA DNA VOUS INFORME	page 8
EXAMENS – SUJETS ET CORRIGES	page 10
<i>Par Thierry PARIS et les correcteurs</i>	
VOS INTERLOCUTEURS SUR L'ARBITRAGE	page 27
<i>Par Dominique DERVIEUX</i>	
QUESTIONS REPONSES	page 29
<i>Par Stéphane ESCAFRE et Sylvain RIVIER</i>	

Rédacteur du Bulletin des Arbitres Fédéraux :

Dominique DERVIEUX – Téléphone : 01.48.43.74.94 – e-mail : ddtm.dervieux@laposte.net

Le B.A.F. est édité par la Fédération Française des Echecs - Direction Nationale de l'Arbitrage.

Siège : Stephen BOYD, délégué D.N.A,
FFE, BP 10054, 78185 St Quentin en Yvelines
Mail : ffe.formation@online.fr



LE MOT DU DIRECTEUR NATIONAL DE L'ARBITRAGE

Par Stéphane ESCAFRE

Les sportifs refusent les nulles sans jouer

Lors des derniers Championnats de France Jeunes, il était interdit de faire une nulle rapide, antisportive. La proposition n'était pas interdite, mais elle était réglementée : **Pas de nulle sans un réel affrontement.**

Certains ont déformé ce point de règlement, en faisant croire que la Fédération interdisait de proposer nulle : c'est un mensonge. Certains ont fait courir le bruit que les arbitres refusaient la nulle par répétition : c'est un mensonge. Certains ont prétendu que les arbitres commentaient les parties : c'est un mensonge.

J'ai rarement lu, vu ou entendu autant de rumeurs que lors de ses Championnats, et encore plus de bêtises sur internet, encore plus de calomnie.

J'ai l'habitude d'ignorer les attaques injustifiées, mais mon vieil ami Beaumarchais m'a très justement fait remarquer *"La calomnie, Monsieur ? Vous ne savez guère ce que vous dédaignez ; j'ai vu les plus honnêtes gens près d'en être accablés. Croyez qu'il n'y a pas de plate méchanceté, pas d'horreurs, pas de conte absurde, qu'on ne fasse adopter aux oisifs"*.

J'interviens d'autant plus tranquillement que l'équipe d'arbitrage menée par Christo Dimitrov (Maître Fide et Arbitre Fide) a été excellente. Le test a été fait sur plus de cinq milles parties. Sur les 5400 parties jouées au Grand Bornand, aucune... je dis bien aucune décision d'arbitre n'a fait l'objet d'une réclamation ou d'un appel.

Il faut bien que quelques parents inquiets et quelques accompagnateurs malintentionnés s'occupent pendant que les enfants jouent sous la surveillance des arbitres. Alors on se raconte des contes de fées : *"Il paraît que..."*, *"On m'a dit..."*, *"j'ai entendu que..."*, *"A la table voisine de celle de mon fils..."*, etc. Toujours des témoignages indirects, et quand on cite un exemple précis, il suffit de regarder la partie pour dégonfler la divagation.

Que l'on n'aime pas cette règle "pas de nulle sans un réel affrontement sur l'échiquier", je peux le comprendre. On peut alors argumenter, mais il ne faut pas déformer la règle et ne pas inventer des histoires sur son application.

Le prochain qui me dit *"Il paraît que..."*, il se prend une paire de baffes. A propos de BAF, je vous souhaite une bonne lecture de celui-ce, toujours concocté avec talent par Dominique Dervieux.

Au sujet de Dominique, il paraît que, le soir ...

La calomnie :

"D'abord un bruit léger, rasant le sol comme hirondelle avant l'orage, pianissimo murmure et file, et sème en courant le trait empoisonné. Telle bouche le recueille, et piano, piano vous le glisse en l'oreille adroitement. Le mal est fait, il germe, il rampe, il chemine, et rinforzando de bouche en bouche il va le diable ; puis tout à coup, ne sais comment, vous voyez calomnie se dresser, siffler, s'enfler, grandir à vue d'œil ; elle s'élançe, étend son vol, tourbillonne, enveloppe, arrache, entraîne, éclate et tonne, et devient, grâce au ciel, un cri général, un crescendo public, un chorus universel de haine et de proscription - qui diable y résisterait ?"

Beaumarchais, *Le Barbier de Séville*, 1775, acte II, scène 8 (extrait).



DIRECTION DES TOURNOIS ET SANCTIONS

Luc FANCELLI 35B rue de Blaincourt 60660 CIRES LES MELLO

e-mail : LFTSDNA@aol.com

CODE FFE	NOM	PRENOM	TYPE SUSPENSION	DATE DEBUT	DATE FIN	POSITION	REFERENCE
J01404	PIETRASANTA	Jeremy	SUSPENDU	22/03/2007	22/05/2007	SUSPENDU	DNA/TI/07/048
W06600	BOUTCHENIK	Cyril	SUSPENDU	10/03/2007	10/06/2007	SUSPENDU	DNA/TI/07/072
A08291	PAUL	Jean	PARTIEL	01/09/2004	31/08/2007	Dir/Cap/Arb	
A08799	POZUELO	José	PARTIEL	01/09/2004	31/08/2007	Dir/Cap/Arb	
L09441	LEYGUE	Dominique	PARTIEL	14/03/2007	13/03/2008	ARBITRAGE	CADE 06-17
N21597	BEN KHELIFA	Noomene	SUSPENDU	06/11/2004	05/11/2009	SUSPENDU	
J00465	ARDILA	Marc	SUSPENDU	07/05/2000	06/05/2010	SUSPENDU	
sans code	BORDEAUX	Jacques	ATTENTE	01/02/1996	01/01/2900	CND	

La Direction des Sanctions rappelle que cette liste actualisée peut-être obtenue à tout moment à l'adresse suivante : <http://www.echecs.asso.fr/Discipline/Sanctions.pdf> auprès de la F.F.E. ou auprès du Directeur.

Luc FANCELLI 35B rue de Blaincourt 60660 CIRES LES MELLO
e-mail : LFTSDNA@aol.com

Luc FANCELLI



FEDERATION FRANCAISE DES ECHECS

COMPOSITION DE LA DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE

Directeur National de l'Arbitrage

ESCAFRE Stéphane	06.23.69.10.91 escafre@gmail.com	29 Boulevard Paoli 20200 BASTIA
-------------------------	--	------------------------------------

Directeurs

BERNARD Christian	Directeur de la formation	04.90.34.97.97 chris.a.bernard@wanadoo.fr	85 avenue Frédéric Mistral 84100 ORANGE
DERVIEUX Dominique	Directeur de publication	01.48.43.74.94 ddtm.dervieux@laposte.net	9 rue de la Convention 93260 LES LILAS
DESMOULIERES Serge	Directeur des règlements	02.38.66.58.75 serge.desmoulieres@wanadoo.fr	10 rue des Iris 45750 SAINT PRIVE SAINT MESMIN
FANCELLI Luc	Directeur des titres, tournois et sanctions	03.44.26.30.33 LFTSDNA@aol.com	35B rue de Blaincourt 60660 CIRES LES MELLO
FREYD Laurent	Directeur des traductions	01.34.66.36.41 / 06.22.31.76.10 lfreyd@free.fr	27 Rue des Prés 95450 SAGY
PARIS Thierry	Directeur des examens	04.37.69.09.36 thierry.paris@free.fr	18 rue Gabillot 69003 LYON

Conseillers techniques

PAPET Bernard	03.85.28.19.71 bpapet@libertysurf.fr	51 rue Lamartine 71800 LA CLAYETTE
PERNOUD Claire	04.76.42.21.97 / 06.81.13.13.59 claire.pernoud@wanadoo.fr	71, rue Saint-Laurent 38000 GRENOBLE

Délégué D.N.A au siège fédéral

BOYD Stephen	stephen.boyd@echecs.asso.fr	11, rue de l'Aiglon 34090 Montpellier
---------------------	--	--



STAGES ANNONCÉS

En direct sur le site fédéral :

<http://www.echecs.asso.fr/ListeStages.aspx?Action=DNA>

Chamalières (63) - Arbitre Fédéral 4

12 mai 2007 - 13 mai 2007

Organisateur: Ligue Auvergne

Formateur: Stephen Boyd

Lieu: CE La Tour d'Auvergne - 2 av. André Bergougnan - 63400 Chamalières

Renseignements/Inscriptions: Jean-Marc Flouzat - 04 73 28 45 59 - jean-marc.flouzat@wanadoo.fr

Rouen (76) - Arbitre Fédéral 4

12 mai 2007 - 13 mai 2007

Organisateur: DRA HNO

Formateur: CH Rouah

Lieu: Siège Ligue HNO - 180 rue St Jullien

Renseignements/Inscriptions: Jean-Louis Hucy - 70 rue de Diane - 76230 BOIS-GUILLAUME - 02 35 60 27 41 - 06 20 51 44 14 - jlhucy@wanadoo.fr

Chamalières (63) - Arbitre Fédéral 3

19 mai 2007 - 20 mai 2007

Organisateur: Ligue Auvergne

Formateur: Erick Mouret

Lieu: CE La Tour d'Auvergne - 2 av. André Bergougnan - 63400 Chamalières

Renseignements/Inscriptions: Jean-Marc Flouzat - 04 73 28 45 59 - jean-marc.flouzat@wanadoo.fr

Chaumont (52) - Arbitre Jeune

19 mai 2007 - 20 mai 2007

Organisateur: Comité Haut Marnais et Chess 2000 chaumont.chess2000@wanadoo.fr

Formateur: Nadir Bounzou

Lieu: 26 rue des Platanes

Rens.: Serge PICARD serge.picard2@wanadoo.fr - 34 bis rue du val Anne Marie, 52000 Chaumont 03 25 32 46 40

Monteux (84) - Arbitre Fédéral 4

26 mai 2007 - 27 mai 2007

Organisateur: DRA Provence

Formateur: Vincent Bernard

Lieu: Maison des Associations - 55 bd Trewey - 84017 MONTEUX

Rens.: Mme Paule Bartolo - 40 lot du Grand Agrenier - 84210 ST DIDIER - 04 88 50 08 60 - 06 15 12 20 93 - cadomp@yahoo.fr

Noisy Le Grand (93) - Arbitre Fédéral 4

2 juin 2007 - 3 juin 2007

Organisateur: DRA IDF

Formateur: Dominique Dervieux

Lieu: Club Alekhine - 29 av. du Bois St Martin

Renseignements/Inscriptions: Pascale Vantet - 72 rue du Docteur Jean Vaquier - 93160 Noisy-le-Grand - Tél : 01 43 04 48 37

St Cyr en Val (45) - Arbitre Fédéral 4

2 juin 2007 - 3 juin 2007

Organisateur: DRA CVL

Formateur: Laurent Freyd

Lieu: Château de la Motte

Rens.: JJ Poulin - 02 38 63 47 94 - jj.poulin@brgm.fr

Agen (47) - Arbitre Fédéral 3

9 juin 2007 - 10 juin 2007

Organisateur: DRA AQU

Formateur: Dominique Dervieux

Lieu: Centre Culturel Municipal - 10 rue L. Rollin

Rens.: Jacques Le Hetet - 09 53 64 43 97 - 05 53 67 20 18 - 06 72 71 90 46 -

jacques.lehetet@free.fr

Château du Loir (72) - Arbitre Fédéral 4

16 juin 2007 - 17 juin 2007

Organisateur:

Formateur: Pierre Lecuyer

Lieu: Lycée professionnel de Château de Loir

Rens.: Patrice Henrio - 4 rue des Cornouillers - 72500 CHATEAU DU LOIR - 02 43 44 38 30 -

patrice.henrio@laposte.net

Remarque importante : Il est donc important de connaître le nombre des stagiaires et de leur faire régler les droits d'inscription avant le début du stage.

En effet, pour les stages SJ, S4 ou S3 avec moins de 6 participants, le stage est entièrement à la charge entière de l'organisateur :

- l'indemnité du formateur (78 € par jour)
- les frais de déplacement du formateur
- l'hébergement du formateur en pension complète.

L'organisateur n'a habituellement à sa charge que le dernier point si le nombre de stagiaires est suffisant.



LA D.N.A. VOUS INFORME...

Suivi des Demandes d'homologation et des rapports techniques

Les demandes d'homologation et rapports de tournoi (avec chèque des droits d'homologation) sont à envoyer à :

Stephen Boyd

11, rue de l'Aiglon 34090 Montpellier

Questions sur Arbitrage – Elo FIDE à :

04 67 02 00 29 - stephen.boyd@echecs.asso.fr



Prochains tests

Rappel : les prochaines sessions d'examens sont programmées aux dates suivantes : **samedi 9 juin 2007** et **samedi 24 novembre 2007**.



Envois à Stephen Boyd

- Pensez à compresser les dossiers (et le fichier PAPI si vous avez la version 3 ou supérieure).

- Envoyez seulement le fichier PAPI (fichier avec l'extension .papi) et les fichiers en format word de votre rapport technique.

De plus en plus de filtres de mail supprime le fichier PAPI en pensant à un virus.

Il faut donc envoyer le fichier dans un dossier .zip.

Les fichiers html sont complètement inutiles pour Stephen Boyd car il peut tout extraire avec le fichier PAPI. De plus il refait après vérification les exports FIDE et FFE systématiquement.

Stagiaires

Les ANZ ne sont plus pris en compte, il faut utiliser l' ASP pour validation le titre d'AF4.

On ne peut passer les UV2 et 3 que lorsque l'on est AF4 (UV1 + UV1bis + ASP).



Entretien des fichiers PAPI

Afin d'éviter de travail supplémentaire pour la comptabilisation Elo, les arbitres doivent suivre les consignes suivantes pour leurs fichiers.

1) Les champs de début et de fin de tournoi, ainsi que le nom de l'arbitre doivent être obligatoirement remplis.

2) Le numéro de l'homologation doit figurer soit à côté du nom de l'arbitre, soit du nom du tournoi.

3) Le tournoi doit être géré avec un fichier PAPI à jour.

4) Le champ numéro de licence doit être rempli pour tous les joueurs français. Seule exception : ceux qui ont pris la licence sur place et dont le n° n'est pas encore connu (si l'organisateur prend la licence en ligne, le n° sera affecté de suite et pourra être mis dans PAPI).

5) Pour les tournois FIDE tous les joueurs doivent avoir le code FIDE s'il existe. Les tournois envoyés sans codes ne seront pas pris en compte. C'est une situation malheureusement assez courante pour les tournois intérieurs des clubs. Il faut donc gérer ces tournois aussi avec une base PAPI à jour.

Contrôle des feuilles de parties

Quand les feuilles de parties sont à joindre au PV du match, l'arbitre doit contrôler que toutes les feuilles sont complètes (tous les coups, résultats et signatures) car cette vérification (avant envoi par l'organisateur) est de sa responsabilité.

En cas de manquement à cette obligation de sa mission, l'arbitre peut être averti et éventuellement sanctionné (Le Directeur de groupe fait suivre à la DNA).

Si c'est le joueur fautif qui refuse de compléter sa feuille (ou de noter ses coups en cadence Fischer) c'est à l'arbitre de faire appliquer le règlement, y compris contre un des joueurs de son propre club.



Les arbitres du Grand Bornand en "Noirs"



Note importante particulièrement à l'attention des arbitres des opens d'été

Dans le rapport du tournoi il ne faut pas attacher les **licences prises** sur place.

En effet le rapport part chez Stephen BOYD et la saisie de ces licences peut prendre un retard important particulièrement pendant ses congés d'été.

Merci donc de faire parvenir le **bordereau** de prise de licences avec le chèque au :

Service Licences FFE

BP 10054

78185 St Quentin en Yvelines Cedex

N'oubliez pas d'indiquer clairement les clubs dans lesquels les joueurs doivent être licenciés.

Dernière Nouvelle – Dernière Nouvelle –

Monsieur **Jean Boggio** sera le Superviseur des prochains Championnats de France.

Il dirigera donc l'équipe d'arbitres qui officiera à **Aix les Bains**, du 13 au 25 août 2007.

Les arbitres qui souhaitent intégrer son équipe peuvent adresser directement leur demande à M. Boggio :

jean.boggio@noos.fr



Jean Boggio



DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE

Division des Examens

Session de décembre 2006

UV 2 Durée : 2 heures

Documents autorisés : LIVRE DE L'ARBITRE – LIVRE DE LA FEDERATION

I - LES PRIX

A l'issue d'un tournoi rapide en 7 rondes, 4 joueurs terminent ex aequo avec 6,5 points. Le Buchholz de Jean est de 30.5 points, celui de Jacques 28, Johan 28.5, Vincent 29. L'organisateur avait prévu 3 prix. 1er prix : 200€. 2ème prix : 130€. 3ème prix : 75€. Déterminez les sommes à verser aux joueurs selon les trois systèmes : Hort, place réelle, partage équitable.

II - L'INDEMNITE

Soit un tournoi homologué de 7 rondes en 5 jours, cadence 40/2H + 1H/KO. Montant des prix : 3000 €. Nombre de joueurs : 109 dont 2 MI, 1 MF et 8 CF. Quelles indemnités percevront l'arbitre principal et l'arbitre adjoint ?

III - LA COUPE

Le tournoi de Trévise se déroule selon la formule Coupe à élimination directe. Le nombre de participants s'élève à 231. Le vainqueur de l'édition précédente n'entrera qu'en 1/16ème de finale et les 17 féminines rentrent au second tour. Etablissez le plan détaillé de cette Coupe (avec un minimum d'explications).

IV – SONNEBORN-BERGER

Expliquez en quoi consiste ce système.

V - LE CLASSEMENT ELO RAPIDE

Calculez le nouveau classement de ces trois joueurs (G signifie gain, D : défaite, N : Nulle). Exemple : G1550 : gain contre un joueur classé 1550 points.

Marcel est vétéran. Elo initial : 1810. Son parcours : G1950, D1990, G1690, D 1630.

Antoine est minime. Elo initial : 1450. Son parcours : G 1250 G1600 G1230 N1700 D 1450
D 1860 G 1350 D 1750 G 1640.

Rémy est senior. Elo initial : 1850. Son parcours : G1510, D2080, D 1800, G1290, D 1630, N1890.

SESSION D'EXAMEN DE DECEMBRE 2006
CORRECTION DE L'U.V. 2

I - LES PRIX

Rappel : les prix sont partagés de manière égale entre les joueurs ayant le même nombre de points dans le cas du partage intégral (ou équitable), alors que pour l'attribution à la place réelle chaque joueur reçoit le prix associé à sa place, les joueurs étant classés dans l'ordre du départage. Le système Hort est la moyenne des deux systèmes précédents. Chaque joueur reçoit la moitié du prix correspondant à sa place et les autres moitiés sont équitablement réparties entre tous les joueurs

4 joueurs terminent ex-aequo avec 6,5 points.

❑ **Attribution des prix à la place réelle**

Jean empoche 200€, Vincent 130€ et Johann 75€. Jacques malheureusement pour lui n'aura pas un euro !

❑ **Attribution des prix selon le partage intégral**

On prend le total des 3 prix que l'on répartit équitablement entre les 4 joueurs.
Jean, Jacques, Johann et Vincent remportent chacun 101,25€.

❑ **Attribution des prix selon le système Hort**

Jean gagne $(200+101,25)/2 = 150,625€$ que l'organisateur dans sa grande sagesse arrondira à 151€.
Autre façon de calculer : moitié du 1^{er} prix + la somme des moitiés des prix, divisée par le nombre de joueurs ex aequo, soit $100 + (100+65+37,5)/4$
Vincent gagne $(130 + 101,25)/2 = 115,625€$ là aussi que l'on arrondira à 116€
Johann gagne $(75 + 101,25)/2 = 88,125€$ soit 88€
Jacques gagne $(0 + 101,25)/2 = 50,625$ soit 51€

II - L'INDEMNISATION DE L'ARBITRE

Pour un tournoi au système suisse à cadence non rapide, l'indemnité (I) à verser vaut $X \times 15$ où $X=A+B+C+D$.

$A=7$, $B=109/20=5,45$ arrondi à 6, $C=3/10=0,3$ arrondi à 1, $D=3000/1500=2$.

$X=7+6+1+2=16$ d'où $I=16 \times 15=240€$. Ce qui correspond à une indemnité journalière de 48€, montant au-dessus de l'indemnisation journalière plancher qui est de 42€.

L'arbitre adjoint reçoit une indemnité de $5 \times 42€$ soit 210€.

Ce tournoi étant sur 5 jours, le dispositif particulier ne s'applique pas.

III - LA COUPE (réf. Livre de l'Arbitre 2.3)

Préparation du 1^{er} tour :

Joueurs disponibles = inscrits – exemptés du 1^{er} tour = $231 - 17 - 1 = 213$

Avec 231 inscrits, on peut faire l'hypothèse d'une coupe avec 8 tours (car $2^7 = 128 < 231 < 2^8 = 256$).

Joueurs fictifs = $17 \times 2^1 + 1 \times 2^3 = 42$

Nombre total de joueurs = joueurs disponibles + joueurs fictifs = $213 + 42 = 255$ (et $255 < 2^8$ ce qui confirme que notre coupe aura 8 tours)

Pour le 1^{er} tour, il y aura **1 exempt** : $256 - 255$

Plan de déroulement de cette coupe

	Participants	Qualifiés
1 ^{er} tour	213 – 1 = 212	106
2 ^{ème} tour	106+1(exempt du 1 ^{er} tour)+17=124	62
3 ^{ème} tour	62	31
16 ^{ème} de finale	31+1 (vainqueur édition précédente) = 32	16
8 ^{ème} de finale	16	8
Quart de finale	8	4
Demi-finale	4	2
Finale	2	Vainqueur

IV – SONNENBORN-BERGER

Le S.B (Sonnenborn-Berger) est un système de départage utilisé dans les tournois fermés (round-robin in english). Il est calculé dans un tournoi individuel en pondérant le nombre de points marqués par chacun des joueurs du tournoi. Chaque joueur reçoit le nombre de points marqués par les adversaires qu'il a battus et la moitié des points des adversaires contre lesquels il a annulé.

Dans le cas d'un tournoi fermé en double rondes, les possibilités sont plus nombreuses puisqu'un joueur peut marquer 2, 1½, 1, ½ et 0 points contre chacun de ses adversaires !!!

Si un joueur marque 2 points (100%) son SB sera égal à la totalité des points marqués par son adversaire.

Si un joueur marque 1½ points (75%) son SB sera égal à 0,75 x les points marqués par son adversaire.

Si un joueur marque 1 points (50%) son SB sera égal à 0,5 x les points marqués par son adversaire.

Si un joueur marque ½ points (25%) son SB sera égal à 0,25 x les points marqués par son adversaire.

Si un joueur marque 0 points (0%) son SB sera égal à 0 x les points marqués par son adversaire.

III - CLASSEMENT ELO

- Nouveau classement de Marcel

$E_i = 1810$. Parties incompatibles $1490 < E_i < 2130$ ($E_i + 320$) : aucune

$N_c = 4$. Score = 2/4 $P=0,5$ Moyenne Elo des adversaires rencontrés = $(1950+1990+1690+1630)/4 = 1815$.

Bonus-Malus : pour $p=0.50$ on a 0. La performance est donc de 1815. Performance supérieure au Elo initial d'où $E_n = ((4 \times 1815) + ((7-4) \times 1810)) / 7 + Ar = 1813 + Ar$. **Le nouvel Elo de Marcel reste donc à 1810.**

- Nouveau classement de Antoine

$E_i = 1450$. Parties incompatibles $1130 < E_i < 1770$: D1860.

$N_c = 8$. Score = 5,5/8 $P=0,6875$ Moyenne Elo des adversaires rencontrés =

$(1250+1600+1230+1700+1450+1350+1750+1640)/8 = 1496,25$. Bonus-Malus : pour $p=0.68$ on a +133, pour $p=0.69$ on a +141. En interpolant on trouve $(141-133) \times 0,75 = 6$. La prime est donc de 133+6 soit +139. La performance est de 1635,25. Performance supérieure au Elo initial, et nombre de parties jouées supérieur à 7 donc la performance devient le prochain Elo arrondi à la dizaine supérieure dans notre cas. **Le nouvel Elo d'Antoine est donc de 1640.**

- Nouveau classement de Remy

$E_i = 1850$. Parties incompatibles $1530 < E_i < 2170$: G1290, G1510

$N_c = 4$. Score = 0,5/4 $P=0,125$ Moyenne Elo des adversaires rencontrés = $(2080+1800+1630+1890)/4 =$

1850. Bonus-Malus : pour $p=0.12$ on a -336, pour $p=0.13$ on a -322. En interpolant on trouve $(-322+336) \times 0,5 = 7$. La prime est donc de -336+7 soit -329. La performance est de 1850-329=1521. Performance inférieure au Elo initial et nombre de parties jouées inférieur à 7. $E_n = ((1850 \times 7) + (4 \times 1521)) / 11 + Ar = 1730,36 + Ar$. **Le nouvel Elo de Remy est donc de 1730.**

Division des Examens

Session de mars 2007

UV 1bis Durée : 2 heures

Documents autorisés : LIVRE DE L'ARBITRE – LIVRE DE LA FEDERATION

I - QUESTIONS DIVERSES

- 1.1. Quelle est la date limite pour mettre en place la phase ligue de la Coupe 2000 ?
- 1.2. Qu'est ce que le Koya ? le Sonneborn-Berger ?
- 1.3. Qui est Directeur National de l'Arbitrage ?
- 1.4. Qui nomme les superviseurs d'arbitrage ?
- 1.5. Quand a été fondée la Fédération Française des Echecs ?
- 1.6. Quel Elo estimatif est attribué automatiquement à un cadet non classé ?
- 1.7. Le club pouvait-il solliciter un Elo estimatif supérieur pour ce cadet ?
- 1.8. Comment la FFE attribue-t-elle le nombre de groupes évoluant en N4 dans chaque ligue ?
- 1.9. Quel est le maître-mot autour duquel est bâtie la Charte du joueur d'échecs ?
- 1.10. Donnez la définition du blitz

II – COUPE JEAN-CLAUDE LOUBATIERE

Dans le cadre de la Coupe Jean-Claude Loubatière, 3 équipes participent à la phase départementale. Quel système d'appariement sera utilisé ? Donnez l'appariement de la première ronde.

III – LE TOURNOI A ELIMINATION DIRECTE

28 joueurs sont inscrits à la Coupe du Club. Déterminez le nombre d'exempts au premier tour de ce tournoi à élimination directe.

IV – LE BERLIN

La finale départementale par équipes de 4 joueurs se solde par un match nul (score 2 à 2, les nullités étant notées ½ point). Calculez le départage au système de Berlin.

	Equipe A	Equipe B
Echiquier N°1	1	0
Echiquier N°2	0,5	0,5
Echiquier N°3	0	1
Echiquier N°4	0,5	0,5
POINTS	2	2
Berlin		

V – ARBITRAGE D'UN MATCH DE DIVISION NATIONALE 3

- 1.1. Un joueur est dans l'incapacité de présenter sa licence valable pour l'année en cours. Que doit faire son capitaine ?
- 1.2. De combien de joueurs se compose l'équipe ?
- 1.3. La présence d'au moins une féminine de nationalité française est-elle obligatoire ?
- 1.4. A quelle heure commencera la rencontre ?
- 1.5. A quelle heure les capitaines doivent-ils vous remettre les « compositions d'équipes » ?
- 1.6. Qui doit fournir le matériel ?
- 1.7. En procédant au contrôle, vous constatez que le joueur occupant l'échiquier 8 a un Elo supérieur de plus de 103 points par rapport au joueur de l'échiquier 7. Quelle sera la sanction ?
- 1.8. Quelle est l'heure limite à laquelle vous devez transmettre les résultats ?
- 1.9. Quel est le délai pour qu'un capitaine fasse appel de la décision d'un directeur de groupe ?
- 1.10. En cas de forfait administratif, les parties effectivement jouées seront-elles quand même prises en compte pour le Elo ?

CORRIGE UV 1 BIS SESSION DE MARS 2007

1. QUESTIONS DIVERSES

1.1 La phase ligue de la Coupe 2000 est organisée sous le contrôle des ligues qui fixent un lieu et une date antérieure au 1^{er} mars. Livre de la Fédération page 241, article 2.2.

1.2 Le Koya et le Sonneborn-Berger sont des systèmes de départage. Livret de l'arbitre, chapitre 5 page 1. Koya : nombre de points obtenus contre tous les adversaires qui ont réalisé 50% ou plus. S.B : somme des points des adversaires multipliée par le résultat réalisé contre eux.

1.3 le directeur national de l'arbitrage est Stéphane ESCAFRE. Livret de l'arbitre, chapitre 9 page 2.

1.4 les superviseurs d'arbitrage sont nommés par le directeur national de l'arbitrage. Livret de l'arbitre, RIDNA article 3.2.

1.5. la F.F.E a été fondée à Paris le 19 mars 1921. livre de la Fédération page 111, statuts.

1.6 Elo estimé d'un cadet : 1299. Livre de la Fédération page 202.

1.7 un club peut solliciter et obtenir pour son joueur un Elo estimatif supérieur au barème initial en se conformant au dispositif défini par l'article 5 des « règles générales pour les compétitions fédérales ».

1.8 Les 48 groupes de 8 équipes qui évoluent en division nationale 4 sont sous la responsabilité des ligues. Le nombre de groupes attribué à chaque ligue est déterminé par la Fédération en fonction du nombre de licenciés A benjamins et plus âgés : livre de la Fédération page 211 (structure du championnat de France des clubs).

1.9 Respect. Charte du joueur d'échecs. Livret de l'arbitre chapitre 02.

1.10 Annexe C des règles du jeu, livret de l'arbitre 03.1 : tous les coups doivent être joués dans un temps limité à moins de 15 minutes par joueur ou bien « temps alloué + 60 fois un incrément quelconque = total inférieur à 15 minutes ».

II COUPE JEAN CLAUDE LOUBATIERE

Pour 3 équipes qui participent à une phase départementale de la Coupe (autrefois appelée « Coupe de la Fédération ») : système Molter. Les appariements de la ronde 1 figurent dans l'article 3.2 du règlement de la Coupe (Livre de la Fédération page 235). A1-B1 ; A2 – C1 ; B2 –C2 ; C3 – B3 ; C4 – A3 ; B4 – A4. La lettre affectée à chaque équipe doit impérativement être tirée au sort par l'arbitre dès que les capitaines lui ont remis les feuilles indiquant les compositions d'équipes.

III LE TOURNOI A ELIMINATION DIRECTE.

Il y a 28 joueurs engagés. La puissance de 2 immédiatement supérieure est 32.

$32 - 28 = 4$ exempts.

$28 - 4 = 24$ joueurs participent à la ronde 1.

Ronde 2 : 16 joueurs (les 4 exempts + les 12 vainqueurs de la ronde 1) participent à la ronde 2, qui est définie comme « 1/8^{ème} de finale » (puisqu'il y aura 8 vainqueurs).

IV LE BERLIN

Il suffisait de se reporter à la page 1 des annexes du chapitre 5 (départage) du Livret de l'Arbitre. Dans la mesure où il y a 4 échiquiers, on multiplie le score du premier échiquier par 4, le second par 3, etc.

Berlin de l'équipe A : 6. Berlin de l'équipe B : 4.

V. ARBITRAGE D'UN MATCH DE NATIONALE 3.

1.1 Ce cas est défini dans les règles générales (Livre de la Fédération, chapitre 2). Article 1.2 : rédaction par le capitaine d'une attestation sur l'honneur.

1.2 Huit joueurs. Article 3.7 a du règlement du championnat de France des clubs, Livre de la Fédération.

1.3 Il faut au moins une féminine (de nationalité française, code FRA) : article 3.7j du règlement du championnat de France des clubs, Livre de la Fédération.

1.4 Heure de début : 14h15, sauf contre ordre qui ne peut être donné que par le directeur de groupe. Article 2.3 du règlement du championnat de France des clubs, Livre de la Fédération.

1.5 la composition des équipes doit être remise à l'arbitre par le capitaine au moins 15 minutes avant l'heure de début. Soit à 14h00 au plus tard. Article 3.6 du règlement du championnat de France des clubs, Livre de la Fédération.

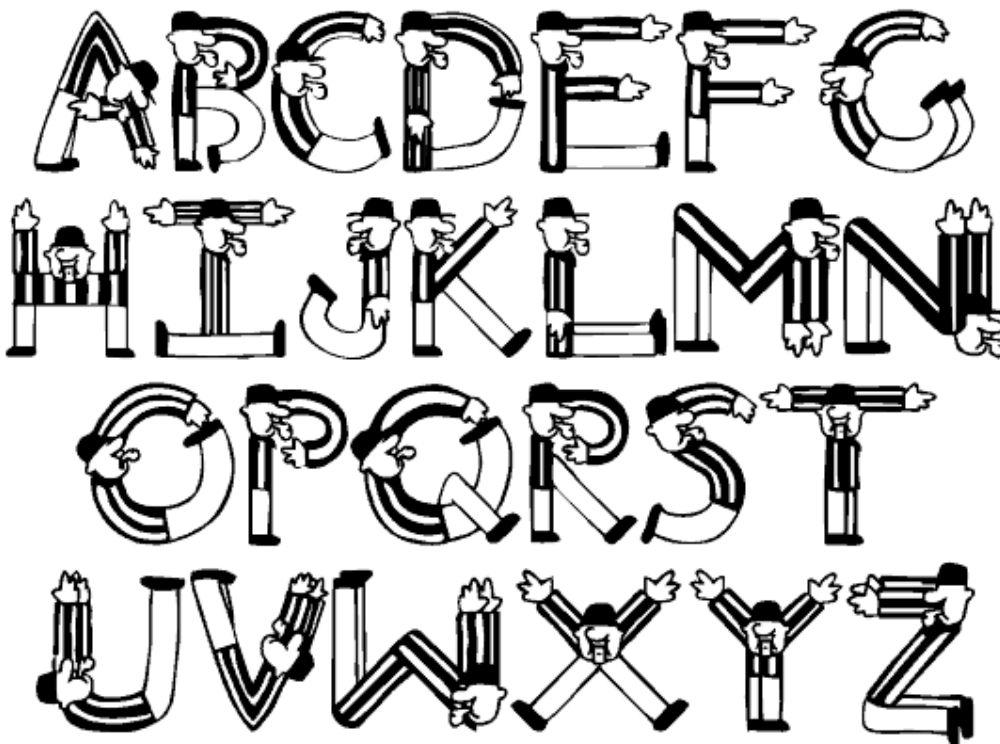
1.6 Le club qui reçoit doit fournir la totalité du matériel. Cas particulier opposant deux équipes visiteuses : le directeur de groupe fixe qui devra apporter le matériel. Article 2.6 du règlement du championnat de France des clubs, Livre de la Fédération.

1.7 Le cas est très clairement défini en l'article 3.6 et en l'article 4.1 du règlement du championnat de France des clubs, Livre de la Fédération. Le mieux classé devant être placé devant. Donc, forfait administratif pour le joueur ayant le plus fort Elo (3.6). Ce joueur marque zéro point (article 4.1).

1.8 Communication des résultats au plus tard à 22h00. Article 3.11 du règlement du championnat de France des clubs, Livre de la Fédération.

1.9 Un appel peut être formulé dans les 10 jours à compter de la date de réception de la décision contestée. Article 4.5 du règlement du championnat de France des clubs, Livre de la Fédération.

1.10 Même en cas de « forfait administratif », les parties jouées seront naturellement prises en compte pour le classement Elo : article 3.1 du règlement du championnat de France des clubs, Livre de la Fédération.



I - QUESTIONS DIVERSES

- 1.1. Quelle est la date limite pour mettre en place la phase ligue de la Coupe 2000 ?
- 1.2. Qu'est ce que le Koya ? le Sonneborn-Berger ?
- 1.3. Qui est Directeur National de l'Arbitrage ?
- 1.4. Qui nomme les superviseurs d'arbitrage ?
- 1.5. Quand a été fondée la Fédération Française des Echecs ?
- 1.6. Quel Elo estimatif est attribué automatiquement à un cadet non classé ?
- 1.7. Le club pouvait-il solliciter un Elo estimatif supérieur pour ce cadet ?
- 1.8. Comment la FFE attribue-t-elle le nombre de groupes évoluant en N4 dans chaque ligue ?
- 1.9. Quel est le maître-mot autour duquel est bâtie la Charte du joueur d'échecs ?
- 1.10. Donnez la définition du blitz

II – COUPE JEAN-CLAUDE LOUBATIERE

Dans le cadre de la Coupe Jean-Claude Loubatière, 3 équipes participent à la phase départementale. Quel système d'appariement sera utilisé ? Donnez l'appariement de la première ronde.

III – LE TOURNOI A ELIMINATION DIRECTE

28 joueurs sont inscrits à la Coupe du Club. Déterminez le nombre d'exempts au premier tour de ce tournoi à élimination directe.

IV – LE BERLIN

La finale départementale par équipes de 4 joueurs se solde par un match nul (score 2 à 2, les nullités étant notées ½ point). Calculez le départage au système de Berlin.

	Equipe A	Equipe B
Echiquier N°1	1	0
Echiquier N°2	0,5	0,5
Echiquier N°3	0	1
Echiquier N°4	0,5	0,5
POINTS	2	2
Berlin		

DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE

Division des Examens

Session de mars 2007

UV 2 Durée : 2 heures

Documents autorisés : LIVRE DE L'ARBITRE – LIVRE DE LA FEDERATION

I – ORGANISATION DE TOURNOI

Un président de club désirant se lancer dans l'organisation d'un open de parties longues vous appelle au téléphone. Citez une douzaine de conseils simples que vous pourriez lui donner (Les classer en 3 rubriques : organisation, technique, financière).

Pour les exercices suivants, consulter la grille américaine jointe si nécessaire. Ce tournoi s'est déroulé du 11 au 14 mars 2007 cadence Fischer 1h30+30sec/coup. Inscriptions adultes 40€.

Prix du tournoi			
Classement Général Prix partagés au système Hort			
1 ^{er} Prix : 300 €	2 ^{ème} Prix : 200 €	3 ^{ème} Prix : 150 €	4 ^{ème} Prix : 100 €
Prix spéciaux et par catégories Non partagés - Non cumulables			
Prix Féminin 1 ^{er} Prix : 70 €		Prix Vétéran : 60 €	
Prix de la catégorie 1600 - 1999			
1 ^{er} Prix : 70 €		2 ^{ème} Prix : 40 €	
Prix de la catégorie 1000 - 1599			
1 ^{er} Prix : 70 €		2 ^{ème} Prix : 40 €	
Prix Minime et moins 1 ^{er} Prix : 50 €		Prix Pupille et moins 1 ^{er} Prix : 50€	

II – DROITS D'HOMOLOGATION ET INDEMNITES D'ARBITRAGE

- Calculez les droits d'homologation du tournoi.
- Calculez l'indemnité de l'arbitre du tournoi. Un arbitre secondant est-il nécessaire ?
- Etablir la liste des Prix.

III – DEPARTAGE

Quels sont les départages utilisés dans ce tournoi ?
Compléter la grille américaine en calculant a, b, c ainsi que x, y et z.
Expliquez en quoi consiste ce système.

Le joueur Eric TAPERO, qui a repris la compétition cette saison après 3 ans d'arrêt, a décidé de ne plus jouer avant le championnat de France d'Aix les Bains. Il a disputé un total de 9 parties en interclubs (toutes contre des joueurs classés de 1900 à 2100 Fide, performance Fide à 1861) et aucun tournoi.

IV - LE CLASSEMENT ELO NATIONAL

Quelle est la date de parution du prochain classement FFE ?
Calculer le Elo FFE d'Eric TAPERO qui sera publié à ce moment là.

V - LE CLASSEMENT ELO FIDE

Quelle est la date de parution du prochain classement Fide ?
Quel sera son classement Fide à ce moment là ?
Quel sera son classement à Aix les Bains ?

TOURNEZ LA PAGE S.V.P →

VI – LA COUPE

En attendant la cérémonie de remise des prix, l'organisateur décide de mettre en place une animation à laquelle participeront tous les jeunes des catégories Minimales et moins.

Il décide de faire un tournoi blitz à élimination directe. Les joueurs classés Fide seraient exempts de premier tour, et le joueur classé à plus de 2000 serait directement qualifié pour les demi finales.

Faire un plan d'organisation de cette coupe.

Grille américaine après la ronde 6

Pl	Nom	Elo	Cat.	Type	Rd01	Rd02	Rd03	Rd04	Rd05	Rd06	Pts	Bu.	Cu.	Perf.
1	f SHOKER Samy	2353	JunM	CF	+27B	+16N	+11B	+10N	+2B	=4N	5,5	24,5	20,5	2506
2	m SHIRAZI Kamran	2424	SenM	CF	+33B	+19N	+3B	+7N	-1N	+8B	5	26	19	2439
3	KIRSZENBERG Marc	2183	SenM	CF	+22N	+18B	-2N	+5B	+13N	+9B	5	25	17	2412
4	TAPERO Eric	2030	SenM	FFE	+17N	+25B	+9N	=8B	+12N	=1B	5	23,5	19	2348
5	NOIZAT Pierre	2038	SenM	CF	+43B	+39N	+12B	-3N	+10B	+11N	5	21	18	2262
6	SALARD Alexandre	1855	SenM	CF	>56B	-9B	+29N	+14B	+18N	+16N	5	21	15	2105
7	SAN MARCO Jean	2100	SenM	CF	+29N	+23B	+14N	-2B	=8N	+17B	4,5	22,5	17	2180
8	LEBRUN Xavier	2210	SenM	CF	+42B	+24N	+13B	=4N	=7B	-2N	4	23,5	17,5	2190
9	g SHCHEKACHEV Andrei	2554	SenM	CF	+44B	+6N	-4B	+26N	+15B	-3N	4	23,5	16	2325
10	FERRY Roger	2137	VetM	CF	+55B	+26N	+15B	-1B	-5N	+30B	4	22	16	2046
11	BARET Antoine	2096	SenM	CF	+37N	+28B	-1N	+23B	+30N	-5B	4	22	16	2039
12	FRIH Ameur	2144	SenM	CF	>57N	+30B	-5N	+24N	-4B	+23B	4	22	14	1967
13	BROCA Alexandre	2141	SenM	CF	+38N	+20B	-8N	+28B	-3B	+24N	4	21	15	2047
14	AMAR Stephane	1990	SenM	FFE	+21B	+35N	-7B	-6N	+41B	+26N	4	a	b	c
15	CONQ Alain	1770	SenM	CF	+31N	+32B	-10N	+25B	-9N	+28B	4	20	15	1881
16	SAINT-GEORGES Xavier	2001	MinM	CF	+49N	-1B	+32N	=17B	+21N	-6B	3,5	22	13,5	1738
17	GLATIGNY Pierre	1590	MinM	CF	-4B	+40N	+39B	=16N	+19B	-7N	3,5	21,5	12,5	1766
18	DELPECH Olivier	1865	VetM	CF	+36B	-3N	+42B	=19N	-6B	+37N	3,5	20	12,5	1805
19	GANDOLFO Georges	1740	VetM	CF	+51N	-2B	+38N	=18B	-17N	+25B	3,5	18,5	12,5	1702
20	DELPLACE Yves	1590	SenM	CF	+46B	-13N	=21B	=35N	=36B	+38N	3,5	18	11,5	1582
21	BLOCH Ivan	1470	BenM	CF	-14N	+52B	=20N	+22B	-16B	+39N	3,5	18	11	1671
22	CAMELIN Gilles	1580	SenM	CF	-3B	=50N	+55B	-21N	+40B	+36N	3,5	16,5	9,5	1497
23	GREVET Eric	1819	SenM	CF	+47B	-7N	+33B	-11N	+27B	-12N	3	20,5	12	1822
24	PAYEN Gerard	1730	VetM	CF	+34N	-8B	+27N	-12B	+29N	-13B	3	20,5	12	1821
25	FERRANDIS Eric	1510	SenM	CF	+40B	-4N	+36B	-15N	+43B	-19N	3	19,5	12	1559
26	LAURUOL Jean-Yves	1660	VetM	CF	+53N	-10B	+37N	-9B	+34N	-14B	3	18,5	12	1768
27	LAPCHIN Sylvie	1600	SenF	CF	-1N	+41N	-24B	+31B	-23N	+49B	3	18,5	9	1631
28	LAUTIER Eric	1750	SenM	CF	+45B	-11N	+43B	-13N	+42B	-15N	3	18	12	1700
29	MAGUER Michel	1470	VetM	CF	-7B	+47N	-6B	+45N	-24B	+48N	3	18	9	1530
30	CANDEMIR Cevik	1800	CadM	CF	+50B	-12N	+44B	+41N	-11B	-10N	3	17	13	1794
31	COCULA Jean	1450	VetM	CF	-15B	+48N	-35B	-27N	+46B	+44N	3	16,5	8	1484
32	GRYNBLAT Norbert	1608	VetM	CF	+48B	-15N	-16B	-36N	+47N	+43B	3	16	9	1473
33	MEISNER Georges	1520	VetM	CF	-2N	+51B	-23N		+45B	+41N	3	x	y	z
34	SIMONNEAU Thomas	1399	BenM	NC	-24B	+55N	-41B	+44N	-26B	+42N	3	13,5	9	1472
35	REYMOND Rene	1540	SenM	CF	+52N	-14B	+31N	=20B			2,5	17,5	11,5	1648
36	BLOCH Myriam	1340	MinF	FFE	-18N	+54B	-25N	+32B	=20N	-22B	2,5	17,5	9	1439
37	POISSON Alexis	1669	MinM	CF	-11B	+45N	-26B	+46N	=39N	-18B	2,5	17	9	1596
38	LE LAYEC Victor	1410	MinM	FFE	-13B	+46N	-19B	=40N	+50B	-20B	2,5	17	8,5	1448
39	CHAMPAGNE Pascal	1610	SenM	FFE	+58N	-5B	-17N	+50N	=37B	-21B	2,5	16	10	1493
40	CHARNACE Adrien	1210	BenM	FFE	-25N	-17B	+51N	=38B	-22N	+50N	2,5	15	6,5	1356
41	CANAPLE Christophe	1480	SenM	FFE	+54N	-27B	+34N	-30B	-14N	-33B	2	17,5	10	1461
42	DEBAIN Jean	1250	VeM	FFE	-8N	+49B	-18N	+47B	-28N	-34B	2	17,5	8	1381
43	DUCLOS Jordan	1430	BenM	FFE	-5N	+58B	-28N	+48B	-25N	-32N	2	16	8	1409
44	HEMARD Arthur	1499	SenM	NC	-9N	+53B	-30N	-34B	+51N	-31B	2	15	7	1337
45	BERILLON Lothar	1099	PouM	NC	-28N	-37B	+54N	-29B	-33N	+53B	2	14	5	1300
46	JOUCAVIEL Gabrielle	1440	PupF	FFE	-20N	-38B	+53N	-37B	-31N	+52B	2	13,5	5	1310
47	MAST Jeremy	1260	BenM	FFE	-23N	-29B	+52N	-42N	-32B	+51B	2	13	5	1277
48	GARCIA DE CRUZ Matthias	1210	PupM	FFE	-32N	-31B	+58N	-43N	+54B	-29B	2	12	6	1253
49	SIMPSON Jeremy	1350	PupM	FFE	-16B	-42N	-50B	+58N	+52B	-27N	2	11	5	1291
50	BAJOUÉ Claude	1300	VetM	FFE	-30N	=22B	+49N	-39B	-38N	-40B	1,5	16	6,5	1279
51	AMATO Baptiste	1150	PupM	FFE	-19B	-33N	-40B	+54N	-44B	-47N	1	14,5	3	1030
52	MOREL Antoine	1300	PouM	FFE	-35B	-21N	-47B	+53B	-49N	-46N	1	14	3	1099
53	BLOCH Esther	1170	PouF	FFE	-26B	-44N	-46B	-52N	+58B	-45N	1	10	2	1102
54	ALBICY Corentin	1010	PouM	FFE	-41B	-36N	-45B	-51B	-48N	+58B	1	9,5	1	1013
55	CARRERE Andre	1360	VetM	FFE	-10N	-34B	-22N				0	19,5	0	1007
56	MINGAM Elliott	1230	BenM	FFE	<6N						0	19,5	0	
57	DOUBLET Jean-baptiste	1499	SenM	NC	<12B						0	18,5	0	
58	BLANCHO Gwenael	1199	MinM	NC	-39B	-43N	-48B	-49B	-53N	-54N	0	10,5	0	1000

CORRIGE UV2 SESSION DE MARS 2007

Un sujet assez long et plutôt sélectif ; et comme à chaque fois, ne pas essayer de traiter toutes les questions. Un choix des rubriques sur lesquelles on se sent à l'aise est plus judicieux !

I – ORGANISATION DE TOURNOI

Organisation :

- 1/Lieu adapté : Gymnase, salle suffisamment grande et éclairée, buvette, salle d'analyse.
- 2/Matériel de jeux adéquat : jeux, pendules adaptées à la cadence (conseil sur les marques de pendules électroniques disponibles dans le commerce), piles, tourne vis, feuilles de parties en nombre suffisant.
- 3/Matériel : tables, chaises.
- 4/Signalétique
- 5/Buvette
- 6/Publicité

Technique :

- 1/Demande d'homologation (respect du délai d'1 mois) : éventuel dispositif spécifique contre les nulles de salon.
- 2/Choix des départages en fonction de la structure Elo des participants attendus.
- 3/Choix de la cadence en fonction des contraintes d'horaires liées à la salle
- 4/Nombre de rondes par jour/Nombre d'heures jouées par jour
- 5/Correspondance Niveau de l'arbitre/Type de tournoi.

Financier :

- 1/Liste des prix pour la publicité (engagement ferme ou pourcentage du montant des inscriptions, mettre l'accent sur les conséquences de tel ou tel choix ou engagement)
- 2/Prévoir les 5% de droits d'homologation à la FFE.
- 3/Les jeunes (Juniors et moins) paient demi-tarif. Dans les tournois de type A, les membres des équipes de France, les MI et GMI sont exemptés de droits.
- 4/Prévoir l'indemnité de l'arbitre

II – DROITS D'HOMOLOGATION ET INDEMNITES D'ARBITRAGE

a/ Droits d'homologation du tournoi.

Adultes payants : $36 - 2 = 34 \times 40 = 1360$ (seuls les MI et GMI sont exonérés de droits... de plein droit !)

Jeunes payants : $22 \times 20 = 440$

Total : $1800 \times 5\% = 90 \text{ €}$.

b/ Indemnité de l'arbitre du tournoi.

Moins de 100 participants, un arbitre en second n'est pas nécessaire.

Indemnité : $I = X \times P$

$X = a + b + c + d$

$a =$ nbre de rondes = 6

$b =$ nb de joueurs/20 = $58/20$ arrondi à 3

$c =$ titrés/10 arrondi à 1

$d =$ prix/1500 = $1200/1500$ arrondi à 1

Soit $I = 11 \times 15 = 165 \text{ €}$.

Vérification du plancher journalier $42 \times 4 = 168 \text{ €}$ à prendre en compte.

Matériel informatique : 70 €.

Déplacement et repas en sus.

c/ Liste des Prix.

Liste des Prix

Classement Général

Prix partagés au système Hort

1er Prix : SHOKER Samy	300 €
2ème Prix : SHIRAZI Kamran	156,25 €
3ème Prix : KIRSZENBERG Marc	131,25 €
4ème Prix : TAPERO Eric	106,25 €
5ème Prix : NOIZAT Pierre	56,25 €

Prix Féminin

Prix non partagés - Non cumulables

1er Prix : LAPCHIN Sylvie	70 €
----------------------------------	------

Prix de la catégorie 1600 - 1999

Prix non partagés - Non cumulables

1er Prix : SALARD Alexandre	70 €
2ème Prix : AMAR Stephane	40 €

Prix de la catégorie 1000 - 1599

Prix non partagés - Non cumulables

1er Prix : GLATIGNY Pierre	70 €
2ème Prix : DELPLACE Yves	40 €

Prix Vétéran

Prix non partagés - Non cumulables

1er Prix : FERRY Roger	60 €
-------------------------------	------

Prix Minime et moins

Prix non partagés - Non cumulables et moins

1er Prix : SAINT-GEORGES Xavier	50 €
--	------

Prix Pupille et moins

Prix non partagés - Non cumulables et moins

1er Prix : BERILLON Lothar	50 €
-----------------------------------	------

III – DEPARTAGE

Départages utilisés dans ce tournoi ?

1/Buchholz 2/Cumulatif 3/Performance

Calcul de a, b et c :

Stéphane AMAR a un classement à 1990 ; sa fourchette d'ajustement est [1990-350 ; 1990+350] soit [1640 ; 2340].

Tableau préparatif

Ronde	R1	R2	R3	R4	R5	R6
Score Adv.	3.5	2.5	4.5	5	2	3
Ajusté	3.5	3.5	4.5	4.5	2	3
Elo Adv.	1470	1540	2100	1855	1480	1660
Elo Adv. ajusté à la Perf (règle des 350 points)	1640	1640	2100	1855	1640	1660

Buchholz : **a=** 3.5+3.5+4.5+4.5+2+3=**21**

Cumulatif : **b=** 1+2+2+2+3+4=**14**

Performance $c = M + Q$

$M = \text{Moyenne ajustée} = 1640 + 1640 + 2100 + 1855 + 1640 + 1660 = 1756$

Score réalisé = 4/6 ; on lit le bonus dans la table $Q = +125$

Soit une performance $c = 1756 + 125 = 1881$.

Calcul de x, y et z.

Georges MEISNER a un classement à 1520 ; sa fourchette d'ajustement est [1520-350 ; 1520+350] soit [1170 ; 1870].

Score Adv.	5	1	3	-	2	2
Ajusté	5	1	3	3	2	2
Elo Adv.	2439	1150	1819	-	NC	1480
Elo Adv. ajusté à la Perf (règle des 350 points)	1870	1170	1819	-	1346*	1480

- L'adversaire NC va être estimé à la moyenne des classés de son niveau de points (2 points) :
(1480+1250+1430+1440+1260+1210+1350)/7 = 1346.

$$x = 5 + 1 + 3 + 3 + 2 + 2 = 16$$

$$y = 0 + 1 + 1 + 1 + 2 + 3 = 8$$

$$z = M + Q$$

$$M = (1870 + 1170 + 1819 + 1346 + 1480) / 5 = 1537$$

$$\text{Score réalisé} = 3 \text{ sur } 5 \text{ rondes jouées} = +72 \text{ soit une performance } z = 1537 + 72 = 1609.$$

IV - LE CLASSEMENT ELO NATIONAL

Le tournoi se joue du 11 au 14 mars ; le prochain classement FFE est donc calculé début mai.

Une hypothèse doit être formulée (non donnée par le sujet) pour les parties jouées en première phase d'interclubs (par exemple 5 parties) et en 2^{ème} phase (4 parties). Il est en effet très peu probable (!) que le joueur puisse jouer les 9 parties d'interclubs de janvier à mai. (Bonus de 1 point pour avoir formulé cette remarque). Par exemple 1.5 sur 4 (malus = -91) contre une moyenne à 1952.

Il faut maintenant chercher les parties de TAPERO compatibles FFE sur ce tournoi, en excluant les parties non compatibles. TAPERO a un classement à 2030; sa fourchette de compatibilité est [2030-350 ; 2030+350] soit [1680 ; 2380]. Ceci exclut du calcul les victoires contre les 2 joueurs classés 1590 et 1510. Bien entendu, la victoire contre le joueur classé 2554 va être comptabilisée !

Elo Adv.	1590	1510	2554	2210	2144	2353
Compatible (règle des 350 points FFE)	-	-	2554	2210	2144	2353
Score			1	0.5	1	0.5

Moyenne Elo des adversaires compatibles : 2315.25.

Ceci donne donc un total de 8 parties sur la période (4 sur ce tournoi et 4 sur la seconde phase d'interclubs) avec un score total de $1.5 + 3 = 4.5$ (56,25% soit un bonus de +45) contre une moyenne (pondérée) à $(2315 \times 4 + 1952 \times 4) / 8 = 2133.6$ et une performance Elo de $2133.6 + 45 = 2178.6$.

La performance réalisée est supérieure au Elo initial $E_i = 2030$; il y aura donc un frein à la hausse.

Le **Elo de TAPERO en mai** sera donc de $[2178.6 \times 8 + 2030 \times (16-8)] / 16 = 2104.3$ arrondi à **2100**.

V - LE CLASSEMENT ELO FIDE

Le prochain classement Fide sera publié le 1^{er} avril. Les parties d'inter-club ne seront pas comptabilisées puisque les parties ne sont envoyées à la Fide qu'à la fin de la saison sportive. Cette précision, assez peu connue des joueurs, doit être communiquée à tous de manière à éviter les surprises. De même, les parties de ce tournoi (joué en mars), ne sont pas comptabilisées pour le Elo d'avril, mais pour celui de juillet.

Au 1^{er} avril, TAPERO n'aura donc aucun classement Fide.

Le calcul suivant est effectué en juillet et les 2 performances seront prises en compte :

- La performance en inter-club sur 9 parties : 1861
- Calculons la performance Fide sur ce tournoi :

Elo Adv.	1590cf	1510cf	2554cf	2210cf	2144cf	2353cf
Score	1	1	1	0.5	1	0.5

Moyenne des adversaires = $R_c=2060$; le score réalisé est 5 sur 6 donc supérieur de 2 points (4 demi points) à 50%, soit un bonus de 12.5 points par $\frac{1}{2}$ point supplémentaire : $2060 + 4 \times 12.5 = 2110$.

Ainsi, le Elo Fide calculé sera de : $(1861 \times 9 + 2110 \times 6)/15 = 1961$. Ce Elo Fide se substituera au Elo FFE à partir du 1^{er} juillet et ce sera avec ce Elo qu'il participera au championnat de France d'Aix les Bains.

VI – LA COUPE

Il y a au total 20 joueurs répondant aux critères de sélection mais 19 disputent la coupe (le joueur forfait à la ronde 1 n'est évidemment pas intégré au calcul).

19 participants donc on peut estimer 5 tours $2^4 < 19 < 2^5$.

1 joueur se qualifie d'office pour les $\frac{1}{2}$ finales donc exempt 3 tours et 3 joueurs classés Fide sont exempts de premier tour.

Nombre de joueurs disponibles pour le premier tour : $19 - (1+3) = 15$

Nombre d'équipes fictives : $1 \times 2^3 + 3 \times 2^1 = 14$.

Nombre net de participants : $15 + 14 = 29$

Puissance de 2 supérieure : $2^5 = 32 \Rightarrow 5$ tours prévus.

Nombre d'exempts au premier tour : $32 - 29 = 3$.

Plan de jeu :

PARTICIPANTS QUALIFIES

1er tour	$15 - 3 = 12$	6
2e tour	$6 + 6 = 12$	6
3e tour	6	3
$\frac{1}{2}$ finale	$3 + 1 = 4$	2

qui s'affrontent en finale.



Fédération Française des Echecs
Direction Nationale de l'Arbitrage
Division des Examens

Session de mars 2007

UV 1 Durée : 2 heures

Documents autorisés : LIVRE DE L'ARBITRE
LIVRE DE LA FEDERATION

TOUTES VOS REPONSES DOIVENT ETRE JUSTIFIEES !

I – ARBITRAGE EN CADENCE 40 COUPS EN 2 HEURES PUIS 1 HEURE AU KO.

1.1. Un joueur néophyte vous demande de lui expliquer comment il doit s'y prendre pour solliciter la nullité en vertu de la « règle des 50 coups ». Formulez votre réponse.

1.2. Vous êtes en train de noter un zeitnot. L'un des joueurs, au trait, dont le drapeau n'est pas encore tombé (ni celui de son adversaire) est tout à fait certain d'avoir joué au moins 40 coups. Il vous demande le nombre exact de coups joués. Que lui répondez-vous ?

1.3. L'arbitre est-il autorisé à utiliser un téléphone portable dans la salle de jeu ?

1.4. Un joueur exécute son 40ème coup et son drapeau tombe au moment exact où il est en train d'appuyer sur la pendule. Son adversaire arrête les pendules et vous appelle pour réclamer le gain ! Votre décision ?

1.5. Vous vous apercevez que deux joueurs ont commencé leur partie avec la dame blanche en é1 et la dame noire en é8. Cela ne semble nullement les perturber. Intervenez-vous de votre propre chef ? Si votre réponse est non, pourquoi ? Si votre réponse est oui, que faites-vous ?

1.6. Un joueur ayant les blancs prend sa tour h1, la place en f1, et met ensuite son roi en g1. Son adversaire, bien connu dans toute la région pour être un râleur invétéré, vous appelle et exige que soit joué un coup de tour et non le roque ! Que faire ?

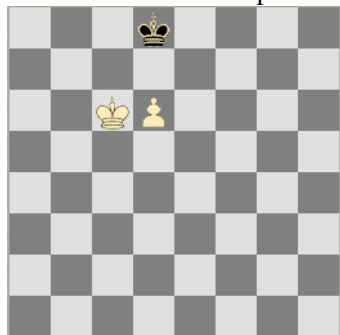
1.7. Un joueur débutant joue un coup qui mate sans s'en apercevoir. Il propose poliment la nullité et appuie sur la pendule. Son adversaire, lui aussi débutant, accepte aussitôt : il arrête la pendule et tend cordialement la main. Leurs voisins, hilares, leur montrent le mat. Les deux joueurs concernés, très embarrassés, vous appellent pour vous demander quel est le score de la partie.

1.8. Un joueur touche un de ses cavaliers, puis change d'avis et pousse un pion. Il appuie sur la pendule. Son adversaire, à tempo, roque...mais décide qu'après tout il devrait exiger que soit déplacé ce cavalier qui a été touché. Le plaignant n'a pas encore appuyé sur la pendule, et il vous appelle. Le joueur fautif ne conteste pas qu'il a touché le cavalier. Que décidez-vous ?

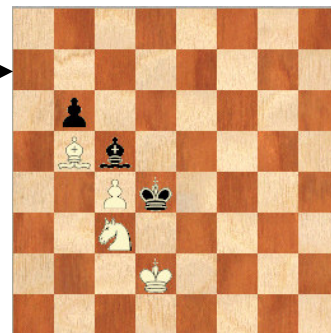
1.9. En fin de phase KO, le joueur qui a les noirs est au trait. La position est la suivante :

Il ne lui reste qu'une poignée de secondes, il arrête les pendules et réclame la nullité car il affirme pouvoir forcer la nullité. « je vais jouer mon fou en b4, prendre la pièce, c'est impossible de gagner ça, pour lui comme pour moi ». Que faites-vous ?

1.10. En fin de phase KO, dans cette position, le joueur ayant les noirs tombe.



Ce joueur vous appelle aussitôt et vous signale que c'est « une nulle théorique, bien sûr », démontrant avec calme et en haussant les épaules que son adversaire ne pourra pas gagner « avec mon roi que je vais placer en c8 évidemment ». Il vous demande donc de décréter la nullité. Acceptez-vous ?



TOURNEZ LA PAGE S.V.P →

II – ARBITRAGE D’UN TOURNOI DE JEUNES DEBUTANTS EN CADENCE FISCHER

Les cinq situations qui suivent surviennent en cadence 20 minutes + incrément de 10 secondes par coup

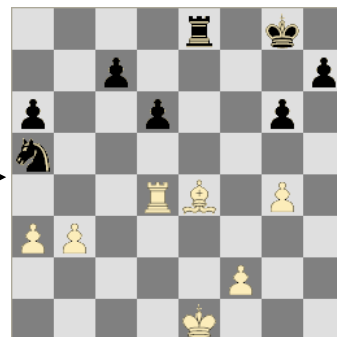
2.1 Les joueurs sont-ils tenus de noter les coups joués ?

2.2 L’arbitre doit-il signaler un coup illégal de son propre chef ?

2.3 Deux joueurs vous appellent : le drapeau du joueur ayant les blancs tombe alors qu’il a une position écrasante, avec un mat assuré (et facile !) en deux coups ! Quant à son adversaire, il n’a plus que son roi dépouillé ! Le conducteur des blancs réclame le point entier. Le conducteur des noirs reconnaît qu’il est complètement perdu mais il estime que la partie est gagnée pour lui car le drapeau de son adversaire vient de tomber. Ils vous demandent quel est le score.

2.4 Vous observez une partie opposant deux enfants qui, pour la première fois de leur courte existence de joueurs d’échecs, sont en grave crise de temps. Troublés par le grand nombre de spectateurs agglutinés autour de l’échiquier, ils jouent leurs coups à tempo et semblent décontenancés.

La position est la suivante



Celui qui a les blancs est au trait. Il joue Fd5 puis appuie sur la pendule. Son adversaire, à tempo, appuie sur la pendule puis pousse son pion en c6. Réponse blanche : Fc4. Intervenez-vous ?

2.5 Un joueur peut-il jouer les pièces d’une main et appuyer sur la pendule avec l’autre main ?

III - ARBITRAGE EN CADENCE « 61 MINUTES »

3.1 L’arbitre doit-il signaler la chute du drapeau ?

3.2 Un joueur refuse obstinément de noter les coups joués. Que faites-vous ?

3.3 Un joueur au trait a-t-il le droit de quitter la salle de jeu sans vous avertir au préalable ? Même question pour un joueur qui n’est pas au trait.

3.4 Après 1 é4 é5 2 Cf3 Cf6 3 d4 éxd4 4 é5... le conducteur des noirs (au trait) vous appelle pour signaler que la position initiale des pièces blanches n’est pas correcte. Il y a inversion du roi et de la dame. Appelé sur les lieux, vous constatez que c’est vrai. Quelle est votre décision ?

3.5 A qui appartiennent les feuilles de parties ?

IV – LA NULLE PAR CONVENTION MUTUELLE

4.1 Un organisateur prépare un futur tournoi. Vous serez l’un des arbitres adjoints. Au hasard d’une rencontre, il vous demande s’il est possible de régler les propositions de nullité. Il aimerait imposer un nombre minimal de coups mais il ne sait pas si c’est légalement possible. Que lui répondez-vous ?

CORRIGE UV 1 SESSION DE MARS 2007

I ARBITRAGE EN CADENCE 40 COUPS EN 2 HEURES PUIS 1 HEURE AU KO

1.1 Il fallait expliquer à ce débutant que lorsqu'un joueur sollicite la nullité parce qu'il estime que lors des 50 derniers coups joués par chacun des deux joueurs il n'y a eu ni mouvement de pion ni la moindre prise (article 5.2e des règles du jeu), il arrête les pendules alors qu'il est au trait (article 6.1 des règles du jeu) pour appeler l'arbitre. La demande ne peut pas être retirée. Il ne faut absolument pas jouer un coup, conformément au dispositif défini par l'article 9.3 des règles du jeu. L'arbitre vérifie : si la demande est fondée, il déclare la partie nulle. Si la demande n'est pas fondée, l'arbitre donne un bonus de 3 minutes à l'adversaire (ou un peu moins pour certains cas particuliers) et la partie continue.

1.2 L'arbitre n'est pas autorisé à répondre : article 13.6 des règles du jeu.

1.3 Non. Article 13.7b des règles du jeu.

1.4 Ce joueur n'a pas achevé le nombre de coups requis dans le temps imparti. Partie perdue. Article 6.10 des règles du jeu.

1.5. Il faut intervenir, même si les joueurs ne le demandent pas ! Article 13.1 des règles du jeu. Nature de l'intervention : faire jouer une nouvelle partie avec des pièces correctement placées. Article 7.1a des règles du jeu.

1.6 Le plaignant a raison : il s'agit d'un coup de tour, et non d'un roque. Article 4.4b des règles du jeu.

1.7 Observons la chronologie des faits : le mat a mis immédiatement fin à la partie. Article 5.1a. Ce qui se passe après la fin de la partie n'a plus guère d'importance. Un joueur qui vient de gagner ne peut pas proposer la nullité... puisque la partie est terminée !

1.8 Certes, le joueur ne conteste pas qu'il a touché le fou (et non le cavalier, comme cela figurait par erreur dans l'énoncé). Mais pour faire valoir auprès de l'arbitre ce que l'on appelle familièrement « la règle de la pièce touchée », le demandeur doit respecter l'article 4.7 : « un joueur perd son droit de réclamer que son adversaire a enfreint l'article 4.3 ou 4.4 dès lors qu'il touche délibérément un pièce ». la demande du plaignant est donc non recevable.

1.9 Pour l'arbitre, il s'agit ici de faire appliquer l'article 10.2 des règles du jeu. Pour savoir s'il a le droit d'examiner la demande, il doit avant toutes choses vérifier que le demandeur est au trait, que son drapeau n'est pas tombé et qu'il dispose d'un crédit-temps inférieur à 2 minutes. Si l'arbitre est convaincu de la pertinence de l'argumentation de ce joueur (ce qui est le cas ici, car le joueur a clairement démontré qu'il détenait un plan forçant la nullité) il peut déclarer immédiatement la nullité. S'il n'est pas convaincu, l'arbitre peut relancer la partie et assister à la suite des opérations, prenant ainsi plus tard sa décision en fonction de ce qu'il a vu. Quelle que soit sa décision, elle sera sans appel.

1.10 Le drapeau du demandeur est tombé. La requête n'est pas recevable. Il fallait appeler l'arbitre avant. Article 10.2 . Partie perdue.

II ARBITRAGE D UN TOURNOI DE JEUNES DEBUTANTS EN CADENCE FISCHER

2.1 il s'agit de la cadence « 20 minutes + incrément de 10 secondes par coup ». Jeu rapide : les joueurs ne sont pas tenus les coups. Appendice B, article 3.

2.2 non. Le règlement spécifique de l'appendice B indique qu'il y a ici un traitement particulier : l'arbitre ne doit pas intervenir de son propre chef. Appendice B, article 6.

2.3 C'est une partie nulle car le roi est dépouillé. Article 6.10 des règles du jeu. Quelle que soit la cadence, on ne gagne pas une partie d'échecs avec un roi dépouillé.

2.4 Oui, si vous jugez que c'est possible. Lorsque les deux rois sont en prise (c'est le cas ici), l'arbitre est autorisé à intervenir, même en cadence rapide. Appendice B, article 6.

2.5 Non. Article 4.1 des règles du jeu.

III ARBITRAGE EN CADENCE « 61 MINUTES ».

3.1 Oui. Appendice G, article 2.

3.2 S'il s'obstine à ne pas respecter la règle du jeu, partie perdue. Article 12.8.

3.3. Non, que l'on soit au trait ou non, on ne peut pas quitter « la salle » sans l'autorisation de l'arbitre. Ce qui dans les règles officielles (en anglais) s'appelle « playing venue » est traduit par « la salle » dans la version de la F.F.E. La « playing venue » (la salle) comprend : la zone de jeu, les toilettes, la buvette, la zone fumeur et les autres emplacements définis par l'arbitre.

3.4 Application de l'article 7.1a : une nouvelle partie doit être jouée.

3.5 Les feuilles de parties appartiennent à l'organisateur. Article 8.3.

IV LA NULLITE PAR CONVENTION MUTUELLE

Il faut lui répondre qu'il est possible de réglementer les propositions de nullité. Ces dispositifs sont parfaitement légaux, tant du point de vue de la F.F.E que du point de vue de la FIDE, même si cela n'apparaît pas encore dans la version actuelle des règles du jeu (version adoptée lors du Congrès de CALVIA 2004).

Imposer un nombre minimal de coups est l'une des options. En recevant son formulaire de demande d'homologation, l'organisateur pourra cocher la case correspondante et explicitera le dispositif prévu. Après examen du dispositif, la F.F.E pourra l'accepter. Ce tournoi se jouera alors tout à fait légalement avec des propositions de nullité réglementées. Notons également que, à partir d'une proposition de l'arbitre français, Francis Delboë, qui y siégeait, le FIDE Rules Committee (Congrès de DRESDEN 2005) a voté en faveur d'actions que les organisateurs peuvent prendre (facultativement) dans l'intention de lutter contre certains types de parties nulles, qualifiées de « totally dull draws ».



Les arbitres du Grand-Bornand en blanc



Vos interlocuteurs sur les questions d'arbitrage

En tant qu'arbitre, vous pouvez être amené à devoir donner des renseignements sur l'arbitrage, l'application d'une règle, le comportement à avoir en certaines circonstances.

Que faire ? Appeler illico presto le Président de la DNA sur son portable en pestant s'il ne répond pas dans les 5 mn ? Non évidemment !

A votre service et proche de chez vous, deux personnes doivent être vos premiers interlocuteurs. Ce sont votre Directeur Régional de l'Arbitrage et votre Superviseur. Leurs coordonnées se trouvent dans tous les BAF ainsi que sur le site FFE. Leurs domaines de compétence se complètent.

Leurs rôles sont définis dans le RIDNA (Règlement Intérieur de la Direction Nationale de l'Arbitrage).

Article 4 : les superviseurs

Article 4.1 : Les superviseurs sont des arbitres fédéraux expérimentés. Leur rôle est de répondre aux questions d'arbitrage posées par les collègues de leur zone géographique, d'assister et de **conseiller** ces arbitres, d'intervenir en cas de conflit, d'agir dans un esprit de conciliation, de modération et d'ouverture, tout en veillant au **strict respect sur le terrain des textes officiels de la FFE et de la FIDE**. Un superviseur régional est un Cadre qui fait autorité en matière d'arbitrage, dans sa région et par défaut dans toute la France. Sur les lieux d'un tournoi, il peut prendre les initiatives appropriées s'il constate que les règlements fédéraux et/ou l'une des clauses de la Charte de l'Arbitrage ne sont pas respectés. Aucun arbitre ne peut refuser d'être supervisé.

...

Article 5 : les Directeurs Régionaux d'Arbitrage

Article 5.1 : **chaque Ligue est tenue de créer une Direction Régionale d'Arbitrage (D.R.A)**. Ses missions doivent respecter les objectifs de la Direction Nationale. Pour un fonctionnement harmonieux au sein de la Ligue, son positionnement doit être calqué sur celui de la DNA vis à vis de la FFE. Une DRA n'a qu'un pouvoir exécutif et non institutionnel. Un budget lui est alloué par la Ligue. Le montant est déterminé par le Comité Directeur de la Ligue, qui contrôle l'utilisation de ces fonds.

...

Article 5.3 : Une D.R.A peut être composée de plusieurs membres (maximum :7). Elle peut éventuellement accueillir des personnes autres que des arbitres, par exemple un informaticien, un représentant des joueurs de haut niveau, etc. L'objectif est la création d'équipes efficaces pouvant s'appuyer sur des compétences multiples. Les membres de la DRA sont choisis par le Directeur Régional. Ce choix doit être approuvé **par le Président de la Ligue puis par le Comité Directeur de la Ligue**.





Les Arbitres à l'Honneur

Par Dominique Dervieux

Les Trophées

Dans le cadre de la Maison du Sport Français, au CNOSF, l'Association Française du Corps Arbitral Multisports (AFCAM, 70 disciplines, plus de 165 000 arbitres) a remis ses **Trophées de l'Arbitrage**, le vendredi 9 février. Pour la FFE, le trophée "Elite" a été décerné à l'A.I. **Francis Delboë**.



Le trophée "Espoir" est pour **Chantal Baudson** (AF2). Absente de la remise des prix, elle a reçu son prix du Directeur de la DNA A l'occasion du Championnat de France Jeunes du Grand Bornand. Chantal dirigera d'ailleurs l'équipe d'arbitres de Finale des Championnats de France Scolaire (600 participants).

Un autre trophée est venu récompenser notre sport, une médaille de bronze de l'AFCAM, remise à **Stéphane Escafre**.

Les nouveaux titrés

Voici la liste des nouveaux titrés, d'AF3 à AF1 avec en prime les deux premiers AFJ. Félicitations à tous ☺

AFJ	BALDUCCHI.F	X10714	AF3	VERNEREY. L	E03264
AFJ	GIL.L	X00192	AF3	PILLOT.A	L08740
AF2	CASIER.F	C01247	AF3	MIRAULT.M	G03867
AF2	BESSE.P	H09052	AF3	CHARBONNEL.E	J01104
AF2	PICHELIN.P	L11999	AF3	FORISSIER.N	M07500
AF2	LARCHER S	S05779	AF3	DROUET.F	V01445
AF1	WLASSEWITCH.S	F01704	AF3	IMBERT.C	A05409
AF1	LEMOINE T	L01907	AF3	BOUGEL C	A01350
	CONTINUEZ A		AF3	MORVRANGE L	R04065
	EVOLUER DANS		AF3	BOUSSEFFA S	H01183
	L'ARBITRAGE !		AF3	BECKER P	W18260
			AF3	MERCKY G	D03203

Questions / Réponses d'Arbitrage

Si vous avez des questions concernant les règlements, que ce soit à propos des règles les plus élémentaires ou des cas les plus tordus, n'hésitez pas à les poser directement à Stéphane Escadre (Arbitre International et formateur) qui vous répondra sur le site internet de la FFE (rubrique : arbitrage "Un arbitre répond à vos questions").

Lien : <http://www.echecs.asso.fr/Default.aspx?Cat=3>

Quelques extraits :

Est-ce que ce monde est sérieux ?



Bonjour,

Lors de la dernière journée de N4 (18/03/2007), mon club recevait l'équipe A. Sachant qu'au sein de cette équipe, un joueur handicapé et mal voyant était susceptible de jouer, j'ai prévenu les membres de mon équipe du besoin d'assister ce joueur pendant le déroulement de la partie. Ces derniers m'ont indiqué que ce n'étaient pas à eux de porter le rôle de l'assistant. Une semaine avant le déroulement de la ronde, j'ai pris contact avec le capitaine de l'équipe A pour lui signifier qu'en cas éventuel de présence du joueur handicapé et mal voyant, il devait prévoir un assistant en vertu des articles 6.8d - 8.1 et des règles F des Règles du Jeu (le capitaine de mon équipe avait reçu un premier refus verbal). Arbitre de la rencontre, je souhaitais débloquer cette situation avant le début de la ronde d'une part, et, d'autre part, ne pas faire déplacer l'équipe A sans assistant et lui signifier sur place qu'il en fallait un.

Président de mon club et joueur-arbitre de la rencontre, mon intervention a suscité de l'émoi et mes oreilles ont fortement "sifflé" depuis cette intervention.

Depuis, un membre du club A m'a indiqué que le point f) de l'article ix) des règles F des Règles du Jeu impose à l'équipe adverse au joueur handicapé et mal voyant de fournir l'assistant.

Il me semblait que les points a - b - c ... devaient être retenus avant le point f.

Si la présence de l'assistant n'est pas remise en cause, la question restant en suspens est de savoir qui doit fournir l'assistant.

Pouvez vous me préciser dans les cas suivants qui a en charge de fournir l'assistant ?

a) Compétitions par équipes :

L'assistant doit il être fourni par l'équipe possédant dans ses rangs le joueur handicapé et mal voyant ou est ce à l'équipe adverse de fournir l'assistant ? Que se passe t il si le joueur valide et voyant refuse de tenir ce rôle ?

b) Tournois :

L'assistant est il à fournir par le joueur handicapé et mal voyant ou être tenu par le joueur valide ou l'organisateur ?

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Cordialement

Bruno Adeline (président du club de Vernon)

Bonjour,

Voilà le genre d'anecdote qui me fait douter que ce monde soit sérieux et que l'esprit sportif règne dans notre sport.

Pourquoi ne pas simplement demander à l'adversaire de tenir ce rôle d'assistant, en lui ajoutant un temps conséquent ?

Si vous voulez tout savoir : c'est le joueur (ou son équipe) qui devrait fournir un assistant. Mais s'il n'y a pas d'assistant, il est du devoir de l'arbitre de trouver un assistant auprès de l'organisateur. Et, en dernier ressort, de demander à l'adversaire. Et si l'adversaire refuse... si c'est moi l'arbitre, il a intérêt à avoir une sacré bonne raison !... alors l'adversaire (valide) pourra se trouver un assistant (art. f).

Cordialement,

Plus d'une tour dans mon sac



Bonjour,

Ce week-end j'ai arbitré une rencontre ou en circulant entre les tables je m'aperçois qu'un joueur a fait une promotion avec une tour inversée (sa dame était toujours en jeu).

Je suis donc intervenu pour mettre immédiatement une dame à la place, et je leur ai signalé que la tour inversé ça ne se joue pas. Et la partie c'est terminée normalement.

J'ai hésité à :

1. Faire celui qui n'a rien vu, après tout quand une pièce est mal centrée je ne dois pas intervenir pour l'adouber, donc pareil pour remettre la tour à l'endroit
2. Mettre la tour à l'endroit. Il a fait une promotion avec une tour, mais on joue avec les pièces à l'endroit.

J'ai choisi de mettre la reine, car c'est la pièce qui avait eu l'intention de jouer, et que son adversaire ne contestait pas. Mettre une tour dans le bon sens, même si c'est la pièce jouée aurait pu entraîner un incident ce que j'essaie d'éviter.

Ai-je eu à votre avis la bonne réaction ?

Cordialement,

Xavier Dunat

Bonjour,

vos soucis d'éviter un incident est tout à fait respectable... mais l'incident a déjà eu lieu : mettre une tour renversée, c'est un incident.

Beaucoup de vos collègues vous conseilleront de fermer les yeux... mais ils ont tort car cette tour est une tour, et non une Dame.

Il convenait donc de replacer la tour la tête en l'air. Cela aurait provoqué un petit incident (que vous auriez dissipé avec un peu de pédagogie) mais la règle aurait été respectée. L'arbitre ne doit pas créer d'incident, certes. Mais faire respecter les règles peut nous amener non pas à provoquer un incident, mais à le dévoiler.

Imaginez la même situation entre deux très forts joueurs :

- soudain la tour bouge en diagonale. L'adversaire réclame pour un coup illégal. L'incident qui va suivre et les discussions seraient de votre responsabilité.

Imaginez la même situation entre deux enfants :

- Le joueur qui a fait une promotion en tour renversée croit que c'est pat (avec une dame). Que faites vous ? Vous laissez le pat ? Que direz-vous aux parents ?

Je vous laisse le soin d'imaginer d'autres situations.

Vous avez bien fait d'intervenir pour lever l'ambiguïté. Mais comme la pièce qui a touché l'échiquier était une tour, il fallait laisser la tour.

Cordialement,

Les feuilles mortes



Bonjour,

Je dirige un groupe interclubs et je reçois les feuilles de parties, par la Poste, 3 jours après la ronde.

Je constate que sur certaines il n'y a rien de plus que de simples traits spécialement dans la zone des 4-5 coups qui précèdent le contrôle de temps.

Il me semble que les joueurs doivent rendre des feuilles lisibles et complètes ?

Que dois-je faire ?

S'il s'agissait d'une cadence Fischer avec incrément de 30 secondes par coup qui rend la notation toujours obligatoire est-ce que cela change mes moyens de réagir ?

HZ

Voilà un exemple clair d'arbitres qui ne font pas leur travail ! La feuille doit être complétée après le zeitnot, en cadence classique. En cadence Fischer (avec au moins 30s/coup), la feuille doit toujours être complète. Le joueur est fautif, il a de vieux réflexes. L'arbitre est encore plus fautif, car c'est à lui de faire appliquer le règlement.

Le Directeur de groupe peut avertir l'arbitre et/ou transmettre à son DRA. Ou transmettre directement à la DNA, si la faute est répétée.

Cordialement,

Bye Bye le Bye



Bonjour,

Vous allez me taper sur les doigts mais je ne parviens pas à trouver dans ma bible (le livre de l'arbitre comme chacun sait) une réponse précise à la question suivante:

Quel est le résultat d'un joueur absent à une ronde ?

Question candide bien sur, mais est-il précisé quelque part que l'on puisse avoir le droit (ou pas) de donner des "points gratuits" à un joueur absent à une ronde, Imaginons un cas ou plusieurs joueurs préviennent qu'ils n'arrivent à la ronde 2, y a t-il autre chose que l'éthique qui m'interdise de leur mettre un 1/2 voire 1 point sans jouer (avec dans l'idée qu'ils réclament le fait de ne pas être pénalisés par cette absence)?

Le cas c'est déjà présenté lors de tournois officiels que j'arbitrais et j'ai refusé systématiquement. Puis-je me baser sur un texte officiel pour cela ? Il semble que cette pratique existe mais je n'en ai pas trouvé d'exemple.

Merci, Gaël Lejeune

Rassurez-vous, je tape sur les doigts des arbitres qui ne posent jamais de question et qui croient tout savoir, pas sur les doigts des arbitres qui se (et me) posent des questions.

La réponse est dans le RI de la DNA : <http://echecs.asso.fr/LivreArbitre/020.pdf> , art. 33.1 :

Refuser la pratique du « bye » dans les tournois au système suisse homologués par la F.F.E (les joueurs arrivant après l'appariement de la première ronde pourront néanmoins s'inscrire pour commencer le tournoi à partir de la seconde, mais avec 0 point),

Cela se pratique aux Etats-Unis (par exemple), contre une participation financière. C'est interdit en France.

Combien de capitaines ?



Bonjour,

A la suite d'une ronde de N IV jeunes, et après relecture du règlement, je me pose une question relative au rôle du capitaine. Je sais que quand un joueur se voit proposer une nulle il peut demander à son capitaine s'il est opportun ou non de l'accepter.

Cependant, je me demande si un joueur peut aller interroger son capitaine sur l'opportunité de proposer lui-même la nulle à son adversaire ?

J'ai consulté l'article 6 des règles générales et l'article 3.5 du règlement des interclubs jeunes. Rien ne semble indiquer que l'initiative de l'échange entre le joueur et son capitaine

puisse venir du joueur, en dehors du cas où il a reçu une proposition de nulle de son adversaire, mais je ne suis pas sûr de mon interprétation.

Sincères salutations.

G. Garcia

Un joueur peut solliciter l'avis de son capitaine sur l'opportunité de proposer nulle. Le capitaine pourra alors lui dire "Tu peux proposer nulle" ou "Ne propose pas nulle". Le joueur est alors libre de suivre, ou pas, cet avis purement consultatif.

Le capitaine ne peut faire aucun commentaire sur la position, naturellement.

La pendule et le non-voyant



J'ai a plusieurs reprises vu des joueurs non-voyants jouer dans des compétitions diverses et variées. Ils utilisent des pendules mécaniques, sans verre afin qu'il puisse toucher les aiguilles. Mais désormais, avec l'apparition des pendules électroniques, comment vont faire les non-voyants pour prendre connaissance de leur temps. Un joueur non-voyant peut-il demander à jouer avec une de ces pendules spéciales à la place d'une pendule électronique ?

J'ai également vu que certaines pendules électroniques pouvait être reliées à des ordinateurs, pourrait-on également inventer un petit boîtier qu'on connecterai à la pendule et muni d'écouteur pour informer les non-voyants du temps qu'il leur reste ?

Alex Martin

Deux possibilités :

- Les joueurs peuvent utiliser des pendules mécaniques spéciales (qu'ils fournissent). Dans ce cas, on remplace la cadence Fischer par une cadence classique. Au lieu de 1h30 + 30s/coup, on reviendra au 2h KO, par exemple. C'est d'ailleurs ce qui se fait lors des Championnats de France depuis plusieurs années.

- Les joueurs peuvent aussi jouer avec des pendules électroniques. Dans ce cas, il est conseillé d'avoir un assistant. L'assistant peut indiquer le temps restant sur demande du joueur, il ne doit pas indiquer, de lui-même, que le joueur est à court de temps. S'il n'y a pas d'assistant, l'adversaire peut accepter de jouer ce rôle supplémentaire.

Pour votre dernière remarque, elle dépasse mes compétences techniques.

Cordialement,

Questions / Réponses Techniques

Si vous avez des questions techniques concernant les compétitions fédérales, n'hésitez pas à les poser directement à Sylvain Rivier sur le site internet de la FFE

(<http://www.echecs.asso.fr/Default.aspx?Cat=4>)

Note importante particulièrement à l'attention des arbitres des opens d'été

Dans le rapport du tournoi il ne faut pas attacher les **licences prises** sur place.

En effet le rapport part chez Stephen BOYD et la saisie de ces licences peut prendre un retard important particulièrement pendant ses congés d'été.

Merci donc de faire parvenir le **bordereau** de prise de licences avec le chèque au :

Service Licences FFE

BP 10054

78185 St Quentin en Yvelines Cedex

N'oubliez pas d'indiquer clairement les clubs dans lequel les joueurs doivent être licenciés.



FEDERATION FRANCAISE DES ECHECS

SUPERVISEURS

BERNARD Vincent	04.42.56.94.60	Baou Trouca 25 rue Centaurée 13800 ISTRES	VNJABERNARD@aol.com	Ligues de : Provence Côte d'Azur Languedoc
FANCELLI Luc	03.44.26.30.33	35B rue de Blaincourt 60660 CIRES LES MELLO	LFTSDNA@aol.com	Ligues de : Ile de France Champagne Ardenes
COLIN Serge	04.74.94.14.89	Impasse de Belledonne 38290 LAVERPILLERE	Colin.serge@wanadoo.fr	Ligues de : Franche-Comté Dauphiné-Savoie
DERVIEUX Dominique	01.48.43.74.94	9 rue de la Convention 93260 LES LILAS	Ddtm.dervieux@laposte.net	Ligues de : Midi-Pyrénées Aquitaine
DESMOULIERES Serge	02.38.66.58.75	10 rue des Iris 45750 SAINT PRIVE SAINT MESMIN	Serge.desmoulieres@wanadoo.fr	Ligues de : Centre Limousin, Poitou-Charentes
MOURET Erick	04.67.60.02.29	FFE – BP 2022 34024 MONTPELLIER Cedex 1	erick.mouret@online.fr	Ligue de : Corse
LECUYER Pierre	02.97.47.05.42 02.98.56.39.44	7 rue Rychebusch 56000 VANNES	pierrelecuycy56@yahoo.fr	Ligues de : Bretagne Pays de Loire
MAILLARD Jacques	02.31.37.65.88	2 rue le Mont Notre Dame 14530 LUC SUR MER	Jacquelisa.maillard@wanadoo.fr	Ligues de : Haute Normandie Basse Normandie DOM TOM
PARIS Thierry	06.86.99.08.80	18 rue Gabillot 69003 LYON	Thierry.paris@free.fr	Ligues de : Lyonnais Bourgogne Auvergne
PERNOUD Claire	04.76.42.21.97	71, rue Saint-Laurent 38000 GRENOBLE	claire.pernoud@wanadoo.fr	Ligues de : Alsace Lorraine
VARINIAC Emmanuel	06.67.30.59.32	2 rue du parc Lachenois 60310 LASSIGNY	emmanuel.variniac@laposte.net	Ligues de : Nord Pas-de-Calais Picardie

Si vous avez besoin d'aide, vous pouvez aussi appeler :
Stephen BOYD (arbitre international)
au 04.67.02.00.29 (dom.)



FEDERATION FRANCAISE DES ECHECS

FORMATEURS ACTIFS DE LA D.N.A.

André BASTIEN	01.39.91.37.88	41 rue Muscella Les jardins de Saint Lubin 95570 MOISSELLES	abastien@magic.fr
Vincent BERNARD	04.42.56.94.60	Baou Trouca 25 rue Centaurée 13800 ISTRES	VNJABERNARD@aol.com
Jean BOGGIO	01.43.28.07.54	4 rue Cart 94160 SAINT MANDE	jeanboggio@noos.fr
Nadir BOUNZOU	06.64.64.23.14	62 rue de Bordeaux 93290 TREMBLAY EN FRANCE	Nadir-bounzou@netcourrier.com
Stephen BOYD	04.67.02.00.29	11 rue d'Aiglon 34090 MONTPELLIER	stephen.boyd@free.fr
Francis DELBOE	06.62.36.88.02	24, rue des Sorbiers 59134 HERLIES	fdelboe@online.fr
Dominique DERVIEUX	01.48.43.74.94	9 rue de la Convention 93260 LES LILAS	Ddtm.dervieux@laposte.net
Stéphane ESCAFRE	06.23.69.10.91	29 Boulevard Paoli 20200 BASTIA	escafre@gmail.com
Laurent FREYD	09 54 01 73 79 06.22.31.76.10	27 Rue des Prés 95450 SAGY	lfreyd@free.fr
Patrick HUMBERT	01.48.90.89.68	29 rue Lucie 94600 CHOISY LE ROI	phumbert@club-internet.fr
Pierre LECUYER	02.97.47.05.42	7 rue Rychebusch 56000 VANNES	pierrelecuier56@yahoo.fr
Jacques MAILLARD	02.31.37.20.20	2 rue le Mont Notre Dame 14530 LUC SUR MER	jacqueslisa.maillard@wanadoo.fr
Erick MOURET	04.67.60.02.29	FFE BP 2022 34024 Montpellier cedex 1	erick.mouret@online.fr
Charles-Henri ROUAH	01.64.05.55.48	Echecs BP 119 94003 CRETEIL cedex	orscholz@club-internet.fr
Emmanuel VARINIAC	06.67.30.59.32	2 rue du parc Lachenois 60310 LASSIGNY	emmanuel.variniac@laposte.net

Directeur de la Formation :

Christian BERNARD

85 avenue Frédéric MISTRAL 84100 ORANGE

Tél / Fax : 04.90.34.97.97

Chris.a.bernard@wanadoo.fr

LES DIRECTIONS REGIONALES DE L'ARBITRAGE

<http://echecs.asso.fr/ListeDirections.aspx?Action=DRA>

ALSACE	Sylvain KUCHLY 18 rue du Brotsch 67700 OTTERSWILLER 03.88.91.88.25	Kuchly-syl@wanadoo.fr
AQUITAINE	Jean-Marc MOREL Amicale Laïque Jean Sarrailh - section Echecs - 1 Av Robert Schuman 64000 PAU 05 59 81 09 87 - 06.82.12.66.21	j.marc.morel@wanadoo.fr
AUVERGNE	Jean-Marc FLOUZAT Apt. 76 15 rue de la fontaine du bac 63000 CLERMONT FERRAND Tél : 04.73.28.45.59	Jean-marc.flouzat@wanadoo.fr
BASSE NORMANDIE 	Stéphane CROUTTE 12 résidence La Druelle 14160 DIVES-SUR-MER Tel: 02.31.91.48.65	Echecs14@free.fr ou echecs14@hotmail.com
BOURGOGNE	Patrick LAUFERON Les Denis 71400 ANTULLY 03.85.54.78.77	Patrick.lauferon@ac-dijon.fr
BRETAGNE	Sébastien LARCHER 38 Bld de la gare 22600 LOUDEAC 06.13.61.42.80	sebebof@hotmail.com
CENTRE VAL DE LOIRE	Serge DESMOULIERES 10 rue des Iris 45750 ST PRIVE ST MESMIN 02.38.66.58.75	Serge.desmoulieres@wanadoo.fr
CHAMPAGNE ARDENNES	Patrick CHANELLE 7 impasse des Charmes 10430 ROSIERES 03.25.49.69.61	Chanelle.pat@wanadoo.fr site http://perso.wanadoo.fr/serge.picard/liguechampagneardenne/ligueca.htm
CORSE	Jean-François LUCIANI Rés. Touraine, Gare de Lupino 20600 BASTIA 04 95 33 07 61 - 06.80.02.25.72	lucianijf@aol.com
COTE D'AZUR	Chantal BAUDSON HLM Bellevue Bat O Quartier Val des Rougières 83400 HYERES 06 20 32 07 57	soshin@voila.fr
DAUPHINE SAVOIE	Alain ALEXANDRE 13 rue des Sources 38640 CLAIX	Alexandre.alain@free.fr
FRANCHE COMTE	Jean-François CORSINI 21 rue des Prunes 39380 LA VIEILLE LOYE	j-f.corsini@laposte.net
HAUTE NORMANDIE	Jean-Louis HUCY 70 rue de Diane 76230 BOIS-GUILLAUME 02.35.60.27.41 / 06.20.51.44.14	jlhucy@wanadoo.fr
ILE DE FRANCE	Nadir BOUNZOU 62 rue de Bordeaux 93290 TREMBLAY EN FRANCE 06.64.64.23.14	nadir-bounzou@netcourrier.com

LANGUEDOC	Jean-Paul MORETTI 12 rue de Turenne 30000 NIMES	i.t.rom@wanadoo.fr
LIMOUSIN	Michael TROUBAT 85 rue Casimir Ranson 87100 LIMOGES	dra.limousin@online.fr
LORRAINE 	Eric DELMOTTE 30, rue des Jardiniers 57000 METZ 03.87.17.42.78 / 06.83.56.36.52	eric@e-delmotte.com
LYONNAIS	Bruno DAR CET 41 rue des Tilleuls 38280 VILLETTE D'ANTHON 04.72.02.49.43 / 06.09.85.20.32	Bruno.darcet@free.fr site http://www.ligue-lyonnais-echecs.org/dra.html
MIDI PYRENEES		site http://www.lmpe.org/rubrique.php?id_rubrique=4
NORD PAS DE CALAIS	Francis DELBOE 24 rue des Sorbiers 59134 HERLIES 06.62.36.88.02	fdelboe@online.fr site http://www.viruschess.com/Pages/Direction_Regionale_dArbitrage.html
PAYS DE LOIRE	Jean-Luc VIOLEAU 16 rue Fernandel 85000 LA ROCHE SUR YON 02.51.37.69.94	jean-luc.violeau@wanadoo.fr
PICARDIE	Luc FANCELLI 35B rue de Blaincourt 60660 CIRES LES MELLO 03.44.26.30.33	lfpic60E@aol.com site http://www.picardie-echecs.info/arbitrage/arbitrage.htm
POITOU CHARENTES	Genc GJOKA 12 Rue du Chant des Oiseaux 79000 NIORT	GencGjoka@aol.com
PROVENCE	Vincent BERNARD Baou Trouca, 25 rue Centaurée 13800 ISTRES 04.42.56.94.60	VNJABERNARD@aol.com site http://perso.wanadoo.fr/dra-provence/
GUADELOUPE	Pierre ARMEDE Borel 97129 LAMENTIN 05 90 95 43 40	
LA REUNION	Donny SAUTRON Chemin du Lycée BP 28 97425 LES AVIRONS 06.92.74.79.19	
MARTINIQUE		Président de Ligue : Joël GRATIEN Joel.gratien@wanadoo.fr site http://www.echecs-martinique.com/dip_arbffe.htm
POLYNESIE		e-mail du superviseur : Jacqueslisa.maillard@wanadoo.fr

*Aidez-nous à tenir à jour ce fichier d'adresses des Directeurs Régionaux !
Veuillez me communiquer dès que possible toutes les modifications
Merci d'avance !*

*Signalez tout changement de Titre au Directeur des Titres :
[Luc FANCELLI](mailto:Luc.FANCELLI@wanadoo.fr) 35B rue de Blaincourt 60660 CIRES LES MELLO
e-mail : LFTSDNA@aol.com*



ELO FIDE

Stephen Boyd reçoit tous les 3 mois des messages d'interrogations sur des performances FIDE effectuées alors que les joueurs pensaient qu'elles n'étaient pas comptabilisées.
Voici comment le dialogue se déroule :

Question : Bonjour, je suis étonné de constater que j'ai obtenu une tranche FIDE alors que mon résultat est de 0,5 contre des joueurs FIDE.

Réponse de Stephen Boyd : L'interprétation de la FIDE de cette règle est « si vous marquez moins d'un demi-point contre tous vos adversaires **y compris les non-FIDE**, le résultat n'est pas pris en compte. Votre performance a donc normalement été prise en compte.

Alors, chers collègues arbitres et DRA, communiquez lors de vos arbitrages auprès des joueurs pour leur confirmer que de telles performances FIDE seront comptabilisées afin d'éviter à Stephen de répondre sempiternellement à cette question ! Merci pour lui ...

En résumé, les performances pas prises en compte :

- a) le joueur réalise 0 ou 0,5 sur toutes les parties et c'est la première performance
- b) la performance de la première perf est inférieure à 1400 (bizarrement il est donc possible de réaliser une perf valable de 0/3 contre 2200!). Attention les performances suivantes sont prises en compte, peu importe la performance.

Donc en fait, très peu de performances ne sont pas prises en compte !

La Direction Nationale de l'Arbitrage a mis en place avec l'aide de l'AI Erick Mouret une alerte mail pour la parution du BAF. Tous les arbitres ayant un e-mail à jour dans la Base de la FFE reçoivent lors des parutions du BAF un mail les informant de la sortie de leur bulletin préféré :o)

**PARTICIPEZ AU BAF
ENVOYEZ VOTRE ARTICLE
PAR MAIL AU DIRECTEUR DU BAF**